



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 12 mars 2024 – 20h00

Étaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, MARAIS Jean-Claude, LARDON Damien, JUGE Didier, VÉRITÉ Mickaël, LE BOUCHER Franck, CISSE Emmanuel et Mmes TOUCHARD Annabelle, POITOU Céline, FOUGERAY Sandrine, RAGOT Christelle.

Étaient absents excusés : Mmes MOISE Tania (procuration à Mr VÉRITÉ Mickaël), PLANCHON Anne France (procuration à Mr HUBERT Jean Paul), LE BRETON Carole (procuration à Mme POITOU Céline), GARNIER Christelle et Mrs DESCHOOLMEESTER Denis, GUILLIN Benoît.

Secrétaire de séance : Mr VÉRITÉ Mickaël.

Convocation et affichage : 29 février 2024.

Membres en exercice : 18 présents : 12 votants : 15

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 13 février 2024.

DEMANDES DE SUBVENTION

Considérant que nous avons reçu deux demandes de subventions supplémentaires :

- demande de subvention exceptionnelle par l'association « Familles rurales » du Breil sur Merize pour l'organisation d'un après-midi musical,
- demande de subvention annuelle par l'association « Société musicale du Breil ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés,

DECIDE

- **D'UNE PART D'OCTROYER** à l'association « Familles Rurales »,
 - une subvention exceptionnelle de 250€,
 - la gratuité exceptionnelle de la location de la salle des fêtes pour l'organisation de cet après-midi musical du 28 avril 2024,
- **D'AUTRE PART D'ACCORDER** une subvention annuelle de 250€ pour l'année 2024 pour l'association « Société Musicale du Breil »

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		

VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023-ASSAINISSEMENT

Les résultats sont présentés par Mr ESNAULT, par chapitre et compte :

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées 74 773.44 €

Recettes réalisées 67 857.84 €

Résultat de l'exercice – 6 915.60 €

Section Investissement

Dépenses réalisées 54 775.73 €

Recettes réalisées 46 585.12 €

Résultat de l'exercice -8 190.61 €

Sous la présidence de Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint, et hors de la présence de Mr HUBERT, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés

APPROUVE le compte administratif 2023, tel que présenté ci-dessus.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

COMPTE DE GESTION 2023-ASSAINISSEMENT

Mr le Maire confirme que les résultats du compte de gestion 2023 sont identiques au compte administratif 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés,

DECLARE que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 -ASSAINISSEMENT

Mr le Maire propose l'affectation de Résultat 2023 du service Assainissement, comme suit :

Section d'Exploitation

Résultat de l'exercice

- 6 915.60 €

Résultat antérieur reporté

95 662.54 €

RESULTAT A AFFECTER

88 746.94 €

Section Investissement

Résultat de l'exercice

- 8 190.61 €

Résultat antérieur reporté

104 996.85 €

RESULTAT A AFFECTER

96 806.24 €

- 96 806.24 € au résultat reporté d'investissement R 001
- 88 746.94 € au résultat reporté de fonctionnement R 002 (résultat à affecter-besoin de financement).
- Reste à réaliser : 68 344€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés,

ADOPTÉ l'affectation du résultat 2023 comme ci-dessus présenté pour le service Assainissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

BUDGET 2024 -ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le Budget 2024 du service Assainissement par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

Section d'exploitation

Dépenses : 150 689.92 €

Recettes : 150 689.92 €

Section investissement

Dépenses : 188 427.62 €

Recettes : 188 427.62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés,

APPROUVE le Budget Primitif 2024 pour le service Assainissement, tel que présenté et équilibré à

- 150 689.92 € en section de fonctionnement,
- 188 427.62 € en section d'investissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

DECISION DE VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, je serais tenu de vous informer des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, et représentés, pour l'exercice 2023, et pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dépenses réelles de fonctionnement N-1: 491 970.75€

Dépenses réelles d'investissement N-1: 666 682.40€

- Soit 36 897.80 € pour la section de fonctionnement,
- Soit 50 001.18 € pour la section d'investissement

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023-BUDGET COMMUNE

Les résultats sont présentés par Mr ESNAULT, par chapitre et compte

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées

1 079 470.01 €

Recettes réalisées

1 227 262.36 €

Résultat de l'exercice**147 792.35 €**Section Investissement

Dépenses réalisées

674 705.15 €

Recettes réalisées

197 896.32 €

Résultat de l'exercice**- 476 808.83**

Sous la présidence de Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint, et hors de la présence de Mr HUBERT, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés

APPROUVE le compte administratif 2023, tel que présenté ci-dessus.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

COMPTE DE GESTION 2023-COMMUNE

Mr le Maire confirme que les résultats du compte de gestion 2023 sont identiques au compte administratif 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés

DECLARE que le compte de gestion du budget commune est dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 -COMMUNE

Mr le Maire propose l'affectation de Résultat 2023 de la commune, comme suit :

Section De fonctionnement

Résultat de l'exercice

147 792.35 €

Résultat antérieur reporté

740 534.63 €

RESULTAT A AFFECTER

888 326.98 €

Section Investissement

Résultat de l'exercice

- 476 808.83 €

Résultat antérieur reporté

527 191.91 €

RESULTAT A AFFECTER

50 383.08 €

- 50 383.08 € au résultat reporté d'investissement R 001
- 257 016.68 € au compte 1068 (affectation à la section d'investissement)
- 631 310.30 € au résultat reporté de fonctionnement R 002
- Restes à réaliser : 307 399.76€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents, et représentés,

ADOpte l'affectation du résultat 2023 comme ci-dessus présenté pour la commune.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		

JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

BUDGET 2024-COMMUNE

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2024 de la commune par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

Section De fonctionnement
Dépenses : 1 872 102.17 €
Recettes : 1 872 102.17 €

Section investissement
Dépenses : 1 067 424.99 €
Recettes : 1 067 424.99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, et représentés

APPROUVE le Budget Primitif 2024 pour la commune, tel que présenté et équilibré à

- 1 872 102.17 € en section de fonctionnement
- 1 067 424.99 € en section d'investissement.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine				X
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

CREATION D'UNE COMMISSION « VILLAGE D'AVENIR »

Considérant que le nouveau programme d'ingénierie "Villages d'Avenir", destiné aux communes rurales seules ou en grappe, et créé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires permet aux communes lauréates de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser leur projet.

Considérant qu'un chef de projet nous accompagnera dans nos projets de territoire et il va jouer un rôle clé pour identifier et mobiliser les ressources locales d'ingénierie.

Les Villages d'avenir visent donc à faciliter le quotidien des élus de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État.

Considérant que nous avons été labellisés « Village d'avenir »,

Mr le Maire propose de créer une commission afin d'étudier toutes les questions relatives à cet accompagnement,

Vu L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et représentés

DECIDE de créer une commission « Village d'Avenir »

DECIDE que cette commission sera composée de cinq membres comme suit :

- Mr HUBERT Jean Paul, Maire
- Mr ESNAULT Raymond, Maire Adjoint
- Mr LARDON Damien, Maire Adjoint
- Mr VERITE Mickael, Conseiller municipal
- Mr CISSE Emmanuel, Conseiller municipal

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		x		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

FOND VERT – SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre du Fond Vert pour l'année 2024, le projet susceptible d'être éligible est la Rénovation de l'éclairage public.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité,

DECIDE de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage 50%	10 861.40
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et / ou DSIL	
FOND VERT 50%	10 861.40
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	21 722.80

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		x		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

SUBVENTION COMICE AGRICOLE

Mr le Maire informe que le comice se tiendra cette année à Sillé-le Philippe. Il est demandé aux communes une subvention d'un montant de 0.10 € par habitant (INSEE janvier 2023 : 1570 habitants). Pour information, en 2023 nous avons octroyé 157€ pour le Comice à Montfort le Gesnois.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D' OCTROYER une subvention de 157 € pour le Comice agricole 2024

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF	Jean Paul HUBERT	X		
MARAIS Jean-Claude		X		
CISSE Emmanuel		X		
JUGE Didier		X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		

MOISE Tania	VERITE Mickael	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		x		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole	Céline POITOU	X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,
L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Mr le Maire informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- DIA07204624Z0002 Le Bourg -La Fabrique
- DIA07204624Z0003 7 Ruc du Général de Gaulle
- DIA 07204624Z0004 10 Rue du Général de Gaulle/le Bourg

- **ACHATS INVESTISSEMENT**

Tabouret ATSEM : Manutan Collectivité 329.06 TTC

Panneaux électoraux : Signalétique Biz 1 908.00 TTC

PAROLES AUX ADJOINTS :

Mr ESNAULT Raymond, Maire-Adjoint, informe qu'il reste environ 15 jours de travaux pour l'enfouissement, puis les travaux de câblage et d'enrobés commenceront.

Mr LARDON Damien, Maire-Adjoint, informe que la fermeture d'une classe est toujours d'actualité mais, que l'association des parents d'élèves a profité des vacances scolaires pour faire une bonne communication sur le sujet auprès des parents d'élèves.

Un ancien tableau vert à craie a été installé sous le préau à l'Ecole pour les élèves pendant la récréation.

Mr VERITE Mickaël, Conseiller municipal, informe des manifestations suivantes :

- Rcpas des « cheveux blancs » le 24 avril 2024,
- Concert Cabaret le 28 avril 2024,
- Fête de la musique le 22 juin 2024,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Personnel communal pour remplacement des agents techniques

COURRIER

Bouche incendiée

Bilan annuel sur le système d'assainissement

Compte rendu visite auto surveillance

Bilan agronomique de la station épuration

Séance levée à 22 h 39

Maire

Jean Paul HUBERT



Secrétaire de séance

Conseiller municipal

Mickaël VERITE

